



TOPAZE

L'électricité composée

- de solaire local  
- d'hydraulique suisse 



AMBRE

L'électricité composée

- de solaire local  









OPALE

L'électricité composée

- d'hydraulique 

Les tarifs en un coup d'œil

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh) / S'applique sur la totalité de votre consommation

			Prix hors TVA	Prix TVA comprise
TOPAZE 	SID PME			
	Haut tarif		25.86	27.90
	Bas tarif		20.80	22.43
AMBRE 	SID PME			
	Haut tarif		30.38	32.78
	Bas tarif		25.32	27.31
OPALE 	SID PME			
	Haut tarif		25.56	27.57
	Bas tarif		20.50	22.10

Garantie d'origine solaire local en complément

AMBRE^{GO}



L'électricité composée de solaire local

Disponible par tranche de 100 kWh/an = CHF 5.00 (HT)

Votre électricité en détails

Energie

SID PME

	Haut tarif	14,61
	Bas tarif	13,05
	Haut tarif	19,13
	Bas tarif	17,57
	Haut tarif	14,31
	Bas tarif	12,75
Prix de base CHF	Hors TVA	2,00/mois
	TVA comprise	2,16/mois

SID PME BT2

Produit pour les clients dont la consommation électrique annuelle est inférieure à 100'000 kWh/an, avec un tarif de nuit avantageux (21h à 7h). Le lieu de consommation est équipé avec un dispositif de mesure de la puissance et alimenté en basse tension.

Réseau

BT2

Utilisation du réseau	Haut tarif	5,60
	Bas tarif	2,10
Swissgrid SA - Services systèmes		0,75
RPC et protection des eaux et poissons ¹⁾		2,30
Réserve d'électricité de la Confédération ¹⁾		1,20
PCP ²⁾		1,40

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh). Les prix sont mentionnés hors TVA.

Puissance CHF	Hors TVA	9,50/kW/mois
	TVA comprise	10,27/kW/mois
Energie réactive*	Hors TVA	4,10 cts/kVarh
	TVA comprise	4,43 cts/kVarh

*Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active, l'énergie réactive est comprise dans le prix d'utilisation du réseau.

Informations complémentaires

Vous trouverez des informations plus détaillées ainsi que les dispositions contraignantes dans les règlements, les conditions générales (CG), les arrêtés et ordonnances ainsi que les directives en vigueur sur notre site internet.

Prix d'utilisation du réseau

Les prix de l'utilisation du réseau comprennent le transport et la distribution de l'énergie.

Facturation

Douze factures sont établies dans l'année. Choisissez le mode paiement qui vous ressemble sur notre site internet.

Taxes fédérales

Les taxes fédérales contiennent la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), la taxe pour la protection des eaux et des poissons et la réserve d'électricité de la Confédération (REC). Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur: www.bfe.admin.ch.

Taxes communales

Les prestations aux collectivités publiques (PCP) contiennent la taxe pour l'éclairage public et l'émolument pour l'usage du sol. Retrouvez la base légale sur notre site internet, en téléchargeant l'« Arrêté fixant les taxes et redevances communales » et le « Règlement fixant les taxes et redevances communales ».

Vous souhaitez en savoir plus ?



Services industriels de Delémont
route de Bâle 1
CH-2800 Delémont
tél. +41 (0)32 421 92 00
sid.delemont.ch
sid@delemont.ch

¹⁾ Taxes fédérales

Rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC)	2,20 cts/kWh
Taxe pour la protection des eaux et des poissons	0,10 cts/kWh
Pour la réserve d'énergie hydraulique (REC)	0,62 cts/kWh
Pour les réserves supplémentaires (REC)	0,58 cts/kWh

²⁾ Taxes communales

PCP - Emolument pour l'usage du sol	0,70 cts/kWh
PCP - Eclairage public (non soumis TVA)	0,70 cts/kWh